PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE DISRAELI**

Disraeli

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 686

Portant sur la gestion contractuelle

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite ville, QUE

Lors de la séance du 5 juillet 2021, les membres du conseil de la Ville de Disraeli ont adopté le règlement numéro 686 portant sur la gestion contractuelle.

Le règlement numéro 686 vise notamment à prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Ville et des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

Le règlement numéro 686 est disponible dans sa version intégrale au bureau de la ville. Toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance ou en obtenir une copie aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À DISRAELI, CE 6e jour du mois de juillet 2021.

Matthieu Levasseur
dir. gén. et sec.-trés.